



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix-sept novembre, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°46-2023-11-23

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
Mme Cristina BASTIDE à M. Luc VAN ROEKEGHEM
Mme Annick POCHET à M. Jean-Michel MARTEL
M. Didier PAQUES à M. Claude PRUDHOMME

Etaient remplacés :

M. André BAHEUX par M. Jackie BAHEUX
M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE
Mme Fabienne FOURRIER par M. Philippe CLABAUT
M. Joël COQUET par Mme Eveline COMPIEGNE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

Mme Nicole DARQUES
Mme Ludivine MOREAU
M. Guy LAMBERT
M. Jean-Claude RETAUX

Etaient absents :

M. Lucien LABASQUE

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20231123-D4620231123-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	36
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	6
Excusé	4
Absent	1
Nombre de votes	47

Délibération n°46-2023-11-23

Objet : recrutement d'un vacataire dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

Les collectivités peuvent recruter des vacataires sous réserve des conditions cumulatives suivantes : spécificité, discontinuité dans le temps et rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de permettre le recrutement d'un vacataire pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à l'accomplissement des projets de la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Il est proposé également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 60€.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à recruter un vacataire pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au taux horaire de 60€.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 23 novembre 2023

Le secrétaire de séance


Vincent LACHERÉ

Le Président


Claude PRUDHOMME

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20231123-D4620231123-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023